

Lou Bram de L'aret



mairie-bargemon.fr

Magazine d'informations municipales de la commune de Bargemon

Numéro spécial eau



Obligations Légales de Débroussaillage

Rapport sur le sous-sol



mairiedebargemon



brgm

Le mot de Mme le Maire

Nadine DECARLIS



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Vous l'aurez bien remarqué, nous avons fauté sur la distribution de ce Lou Bram tant attendu. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Nous avons été pris dans la tourmente du manque d'eau, de la distribution de bouteilles, d'exigences gouvernementales climatiques, patrimoniales, environnementales, sociales et économiques qui nous pressent et nous obligent, malgré le manque de ressources financières, à avancer coûte que coûte sur des projets que nous ne visions pas à l'origine.

Le paradoxe de l'Administration étant ; la « bureaucratie » comme l'écrit M. Masquelier dans son dernier livre : « La dictature bureaucratique » ; nous ne comptons plus les heures de négociations passées pour obtenir une autorisation. Et comme l'exprimait également M. Lisnard, Président de l'AMF : « Pour avancer d'un mètre, il nous faut parcourir un kilomètre ».

Ainsi, vous ne me voyez que très peu dans le village, c'est vrai ! Je pense devenir sous peu « Dracénoise » (!!) à force de « réunionites aiguës » afin de comprendre et savoir comment continuer à avancer dans une juste mesure pour notre village.

Je tiens à remercier tous nos agents et notre garde champêtre pour leur réactivité, leur conscience professionnelle, leur investissement.

De même, si mon absence est significative, mon équipe est bien présente, une équipe sur qui je peux compter et qui travaille également d'arrache-pied pour le bien de notre commune. Je remercie également notre CCAS qui s'occupe de tous nos anciens et des plus démunis. Toujours présentes et actives.

Nous ne pouvons oublier les associations qui donnent de leur temps au fil de l'année pour vous offrir des activités, spectacles, animations. Une véritable implication ! Bravo !

Enfin, l'équipe du CCFF, qui a patrouillé tout l'été dernier et qui a dû également intervenir cet hiver, à cause d'inconscients ne respectant pas la réglementation. Merci pour votre investissement.

Pour finir, vous trouverez au fil des pages de ce numéro, ce que nous avons accompli, ce sur quoi nous travaillons ainsi que les études en cours.

Bonne lecture, bon été à toutes et tous.

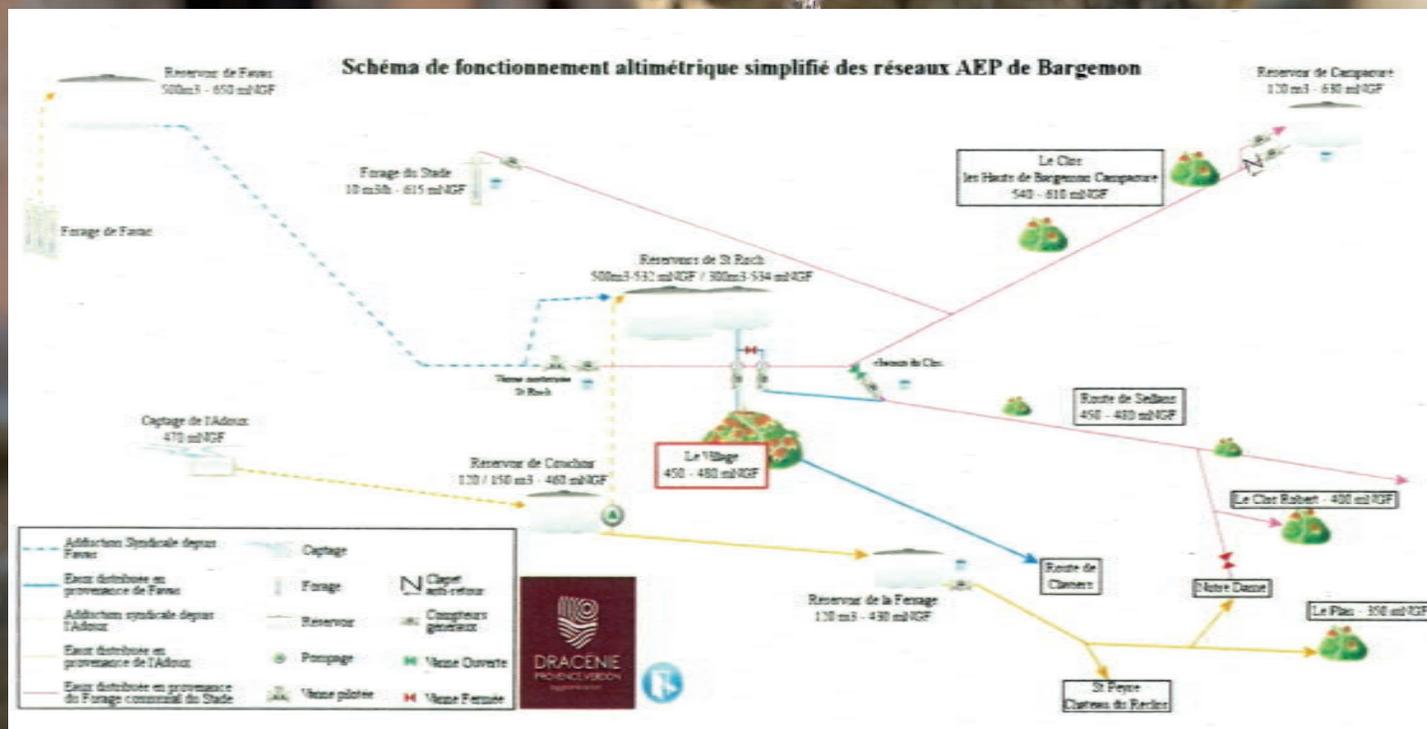
*Directeur de publication : Nadine DECARLIS - Conception/réalisation : Service Communication
Imprimeur : Repro Systems - tirage : 750 ex. Distribution : Mairie et commerçants de Bargemon*

Sommaire

P. 4 - 9	Du côté de l'eau
P. 10 - 11	Du côté des obligations légales de débroussaillage
P. 12 - 13	Du côté du rapport sur le sous-sol (BRGM)
P. 14	Du côté de l'EHPAD
P. 14	Du côté du budget
P. 15	Du côté de l'énergie
P. 16	Du côté de la Culture
P. 17	Du côté des dossiers en cours
P. 18	Du côté des associations
P. 19	Nouveau à Bargemon
P. 20	Du côté de l'Espace de Vie Sociale et Culturel
P. 21	Du côté du moulin communal
P. 22	Du côté de la communication
P. 23	Du côté du tourisme et des musées
P. 24	Du côté de l'école et de la voirie
P. 25	Du côté du patrimoine
P. 26	Du côté du CCAS
P. 27	Du côté du CCFF
P. 28	Du côté des artisans
P. 29	Du côté de l'état civil
P. 30 - 31	Du côté de chez Dédé
P. 32 - 35	Du côté des annonceurs

Du côté de l'eau

Les réseaux d'eau potable à Bargemon : le schéma simplifié ci-dessous décrit le système de réseaux entre les différents réservoirs d'eau potable de Bargemon.



Le "paradoxe de l'eau" à Bargemon : les stocks de bouteilles d'eau potable pour la distribution à la population (été 2022) et en parallèle les fontaines qui ne se sont jamais arrêtées et pour lesquelles nous avons obtenu (non sans effort) une dérogation afin qu'elles ne soient pas coupées pour éviter que l'eau ne rencontre le gypse et augmente les risques de fissures sur les bâtiments...



Du côté de l'eau

La sécheresse

Nous l'avons vécu l'année dernière. Cela n'a pas été simple. Mais nous l'avons passée, non sans effort.

Un automne et un hiver sans pluie, nous ont amené à prendre des mesures plus restrictives. Une suspension des permis piscines tant que notre ressource ne sera pas revenue à la normale !

Il est difficile de prendre ce genre de décision, mais les incivilités allant bon train, nous n'avons pas les moyens de lutter contre elles quotidiennement !!
Un nombre considérable de surconsommations la nuit, de lavages de terrasse et de voitures, de remplissages de piscine...

Nous n'avons aucune visibilité sur l'avenir. Nous devons ainsi, tout un chacun, faire en sorte de diminuer nos consommations.
Certains l'ont compris, nous les en remercions vivement ! Beaucoup d'efforts ont été accomplis ! Reste encore des irréductibles, qui disent payer et pensent qu'ils peuvent consommer comme ils le désirent. Nous ne trouverons pas la solution pour notre terre avec cet état d'esprit. Cette ressource n'est pas inépuisable !

Nous devons donner l'exemple, nous l'avons fait :

En luttant tout d'abord contre les fuites, nous avons divisé par quatre les m³ d'eau perdus dans la nature. Nous pouvons remercier les services de l'eau de DPVA, qui se sont démenés, de jour comme de nuit.

Cette année, non sans mal, nous avons obtenu les autorisations de l'ARS, afin de remplir la piscine Kiki Caron avec l'eau des fontaines. Nos remerciements également au service des sports de la Dracénie, qui a accepté et monté les dossiers afin de pouvoir accéder à cette démarche.

A ce jour et malgré les pluies du mois de mai, nos nappes phréatiques ne sont pas remontées à la normale. Les pluies arrivant au moment où la végétation était en demande.
Cette météo est rassurante au niveau des incendies, mais pas pour la ressource.

Les travaux de liaison pour le raccordement avec Canjuers ont enfin démarré.
Ce ne sera pas suffisant en terme de quantité mais moins catastrophique que cela aurait pu être. D'autres travaux pour l'avenir sont à l'étude.
Nous vous en tiendrons informés.

Du côté de l'eau

A titre d'information, voici l'utilisation moyenne (en litres) des différents points d'eau du foyer :

 50 000 / 80 000 litres	 35/60 litres
 200 litres	 12/16 litres
 15/20 litres au m ²	 10/12 litres
 60/80 litres	 3/6 litres

La quantité d'eau utilisée peut fortement s'accroître en raison des fuites (ex. : robinet qui goutte, toilette qui fuit). Celles-ci peuvent représenter 15 à 20% de l'utilisation faite par les ménages. Afin d'économiser de l'eau tout au long de l'année, voici quelques conseils :

Chassez les fuites d'eau

Saviez-vous qu'une seule fuite au goutte à goutte peut représenter jusqu'à **4 litres d'eau** gaspillée par heure ?

- Le goutte à goutte c'est **4 litres/heure** soit **35 m³/an** soit environ **108 €**
- Un mince filet d'eau c'est **16 litres/heure** soit **140 m³/an** soit environ **435 €**
- Un filet d'eau c'est **65 litres/heure** soit **550 m³/an** soit environ **1712 €**
- Une fuite de chasse d'eau c'est **25 litres/heure** soit **220 m³/an** soit environ **684 €**

Privilégiez les douches aux bains

En prenant une douche plutôt qu'un bain, vous économisez 100 litres d'eau... à condition de ne pas rester trop longtemps sous la douche. Une astuce : votre douche ne doit pas durer plus d'une chanson (environ 2 à 3 minutes). Et pensez à fermer votre robinet lorsque vous vous savonnez. N'utilisez l'eau que pour vous mouiller puis vous rincer.

Utilisez un mitigeur thermostatique

Vous pouvez économiser de 10 à 30 % d'eau durant une douche en trouvant instantanément la bonne température grâce à un mitigeur thermostatique. Et si par ailleurs vous isolez correctement votre chauffe-eau, celui-ci atteindra la température voulue plus rapidement et nécessitera donc moins d'eau pour y parvenir. Astuce : en attendant que l'eau arrive à température, vous pouvez toujours la récupérer dans un seau et l'utiliser pour les toilettes ou pour le jardin.

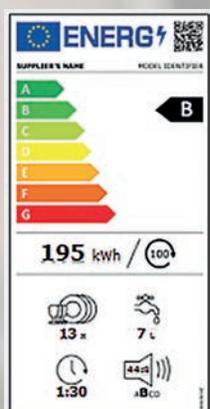


(Photos non contractuelles)

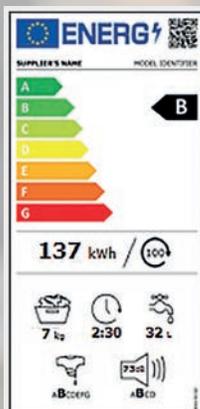
Du côté de l'eau

Utilisez la touche "éco" de vos appareils

Tout d'abord, privilégiez les appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle) économes en eau en consultant leur étiquette énergie. Choisissez de préférence les appareils classés "A".



Étiquette lave-vaisselle



Étiquette lave-linge

Pour un lave-vaisselle, suivant le classement de l'appareil, la consommation en eau peut passer de 10 à 40 litres.

Et pour un lave-linge, elle peut passer de 60 à 130 litres !

Veillez à bien remplir ces appareils avant utilisation. Une machine qui tourne à moitié vide vous fait gaspiller de grandes quantités d'eau. Utilisez bien entendu la touche "éco" de votre appareil le plus souvent possible.

Le saviez-vous ? : une vaisselle effectuée en machine utilise entre 15 et 19 litres d'eau, tandis qu'une même vaisselle faite à la main utilise entre 30 et 80 litres d'eau.

Si vous n'avez pas de lave-vaisselle, utilisez deux bacs d'eau dans votre évier, le premier pour nettoyer la vaisselle et le second pour la rincer.

Nettoyez votre voiture dans une station de lavage

Avec un simple tuyau d'arrosage, il vous faudra utiliser près de 200 litres d'eau alors qu'une station de lavage n'utilisera que 60 litres d'eau pour nettoyer votre voiture.

Récupérez et stockez les eaux de pluie

De plus en plus plébiscité par les particuliers, le récupérateur d'eau vous permet d'adopter de nouveaux comportements éco-citoyens en réutilisant l'eau de pluie pour arroser votre jardin et/ou votre potager ou pour nettoyer vos toilettes. Il existe plusieurs systèmes plus ou moins élaborés, mais un simple collecteur installé dans votre jardin vous permettra de récupérer l'eau de pluie grâce à des gouttières placées sur le toit de la maison. Vous réduisez ainsi votre consommation d'eau potable pour des usages qui n'en présentent pas la nécessité. Économique et écologique, un simple système de récupération vous permet d'économiser jusqu'à 50 % de votre consommation d'eau.

Arrosez votre jardin de préférence le soir

En arrosant le soir, vous limitez les pertes d'eau dues à l'évaporation, vous faisant ainsi économiser entre 5 et 10 % d'eau. Par ailleurs, pour réduire de moitié la fréquence des arrosages, pensez à biner régulièrement votre terre pour l'aérer. Pensez également à utiliser du matériel d'arrosage économique (goutte à goutte, micro-asperseurs...).

Vérifiez la pression de l'eau

Assurez vous que la pression de l'eau qui circule dans votre habitation ne dépasse pas 3 bars. Au-delà de ce seuil, vous gaspillez de l'eau inutilement.

Pensez à faire contrôler cette pression par un plombier ou adressez-vous auprès de votre réseau de distribution d'eau. Si c'est le cas, le professionnel pourra faire baisser la pression de l'eau.

Vous pouvez également installer un réducteur de pression.

Récupérez l'eau de rinçage

Lorsque vous rincez vos fruits et légumes, vous pouvez récupérer l'eau utilisée pour arroser vos plantes. De même, pensez à récupérer l'eau des pichets après chaque repas pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur.

(Photos non contractuelles)

Du côté de l'eau

Utilisez des équipements économes



Le principe de l'**aérateur/mousseur** est simple : en injectant des bulles d'air via votre robinet/pommeau de douche, il donne l'illusion que vous utilisez la même quantité d'eau qu'un robinet/pommeau de douche classique. Or, sans même vous en rendre compte, il réduit le débit d'eau entre 30 et 50 % en passant de 12 à 8 litres/mn (pour une pression à 3 bars). D'autres systèmes comme le régulateur de pression ou un stop-douche permettent d'augmenter encore la quantité d'eau économisée.



Le stop-douche : placé entre le tuyau et le pommeau de douche, ce système bloque la sortie d'eau lorsque vous fermez le robinet. Et lorsque vous l'ouvrez de nouveau, il permet de faire couler l'eau au débit et à la température de votre choix. Ainsi, vous pouvez arrêter la douche et vous savonner tranquillement et réactiver la douche pour vous rincer sans avoir besoin de changer les réglages de température.



La douchette à turbulence : Avec un débit d'environ 20 litres/mn pour une pomme de douche classique, la pomme de douche économique ou à turbulence vous permet d'économiser jusqu'à 50 % d'eau ! En effet, en comprimant l'eau puis en l'éclatant en fines goutelettes, la douchette économique réduit considérablement le débit d'eau en le ramenant de 10 à 8 litres/mn, et ce, sans aucune perte de confort d'utilisation, c'est à peine si vous remarquerez la réduction de débit puisque la quantité de fines goutelettes créent l'illusion d'un débit identique.



La chasse d'eau double commande : Saviez-vous que les chasses d'eau représentent à elles seules 20 % de l'eau potable que vous consommez chaque jour à la maison ? Avec une consommation estimée entre 9 et 12 litres par chasse avec un équipement classique, vous pouvez limiter le gaspillage en installant un système de chasse à double commande. De 9 à 12 litres, vous passerez ainsi à une consommation de 3 à 6 litres d'eau par chasse. Pour une famille de 4 personnes, l'économie réalisée peut atteindre 30 à 40 m³ par an.

Astuce pour réduire le volume de chasse d'eau :

Si vous ne possédez pas de WC permettant d'installer une chasse à double poussoir, vous pouvez néanmoins réduire le volume de votre chasse d'eau en plaçant une ou deux bouteilles d'eau dans le réservoir afin d'en réduire sa capacité. Vous économiserez ainsi entre 1,5 et 3 litres d'eau par chasse (selon que vous placerez une ou deux bouteilles dans le réservoir).

(Photos non contractuelles)

Du côté de l'eau

Cette année au mois de mai, avec l'accord de l'ARS (Agence Régionale de Santé), et en collaboration avec DPVa (Dracénie Provence Verdon Agglomération), nous avons pu utiliser l'eau de la fontaine de la Mairie pour remplir la piscine communautaire, faisant gagner à la commune de nombreux m³ d'eau... Pourquoi obliger les propriétaires et ne rien faire côté établissements publics ? La démarche aura été longue et laborieuse mais nous y sommes arrivés. Nos remerciements vont au service sports de la DPVa ainsi qu'à l'ARS et l'Agence de l'eau.

Dans l'optique de la lutte contre le gaspillage de l'eau, 283 courriers ont été adressés aux propriétaires de piscine les enjoignant à ne pas vider leur piscine afin de préserver les nappes phréatiques mises à mal depuis plusieurs étés et en l'absence de pluies significatives l'hiver dernier.

Depuis la délibération du conseil municipal du 12 mai 2023, les autorisations de constructions de piscines sont suspendues jusqu'à que la situation hydrique s'améliore. Décision soutenue par M. le Sous-Préfet en s'appuyant sur la base des articles L111-11, L111-2 du Code de l'urbanisme et l'article L2225-2 du Code général des Collectivités Territoriales.

Du côté des Obligations Légales de Débroussaillage

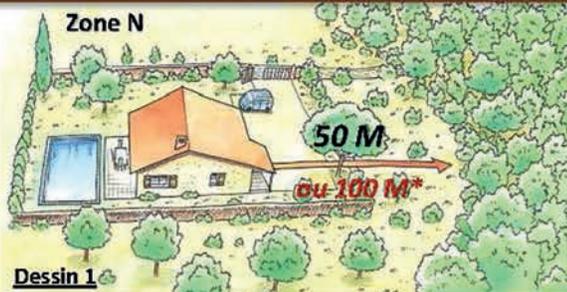
Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015

portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

Pour plus d'info : <http://www.var.gouv.fr : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation de débroussailler>

Extraits de l'article 1

En zone N (Naturelle, voir PLU) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.



Dessin 1

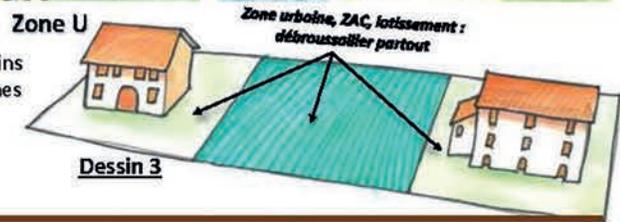


Dessin 2

*Profondeur portée à 100 m :

- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;
- par arrêté municipal s'il y a lieu.

En zone U (Urbaine, voir PLU) : terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).

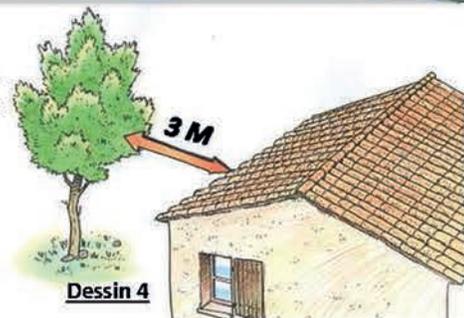


Dessin 3

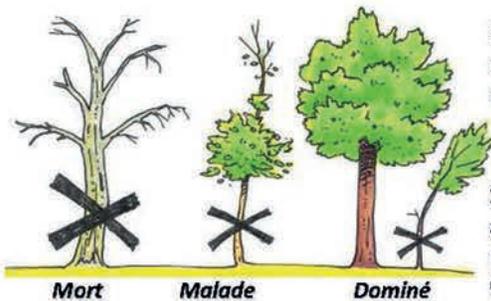
Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).



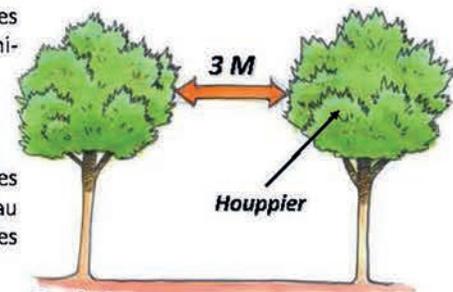
Dessin 4



Dessin 5

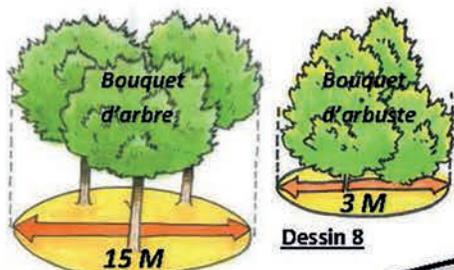
2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessins 6).

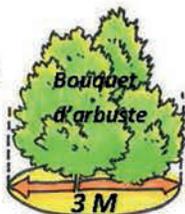


Dessin 6

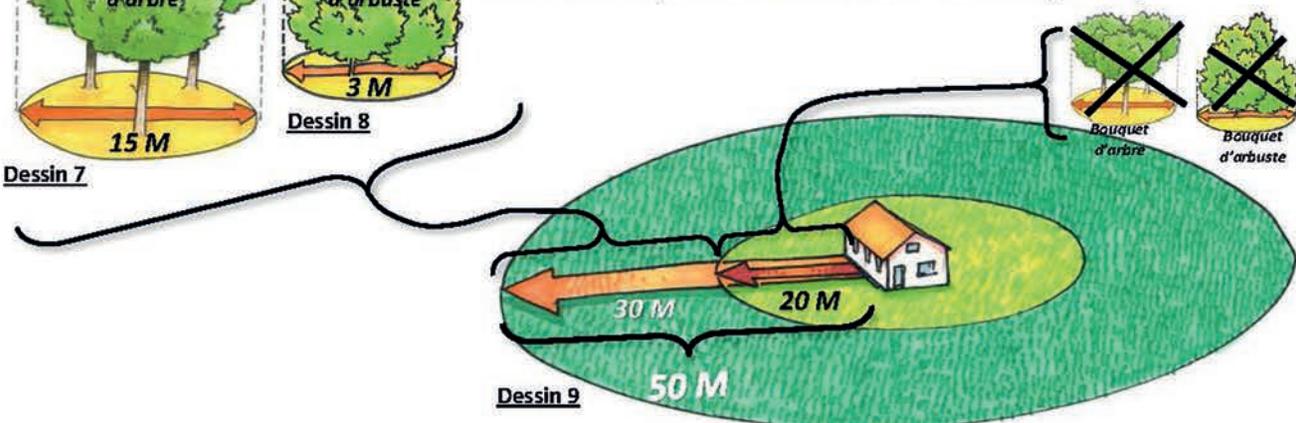
4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).



Dessin 7



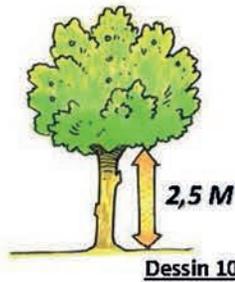
Dessin 8



Dessin 9

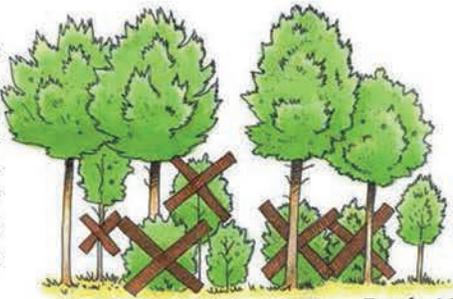
Du côté des Obligations Légales de Débroussaillage

5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin 10).



Dessin 10

6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11).



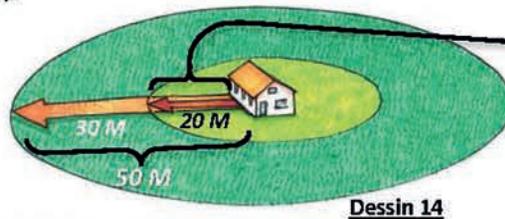
Dessin 11

7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse (dessin 12).



Dessin 12

8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles (dessin 13), dans un rayon de 20 mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments (dessin 14).

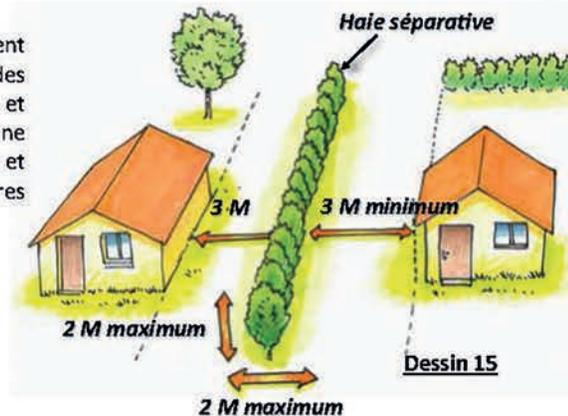


Dessin 14



Dessin 13

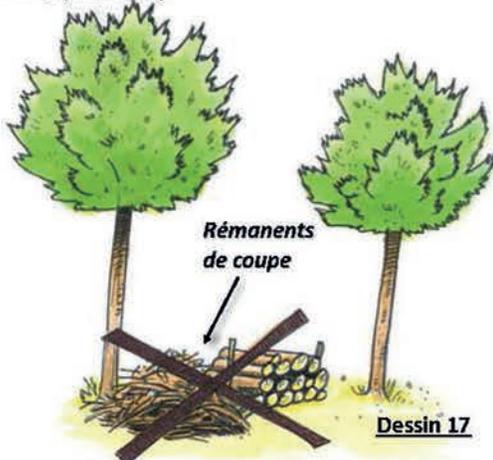
9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 15).



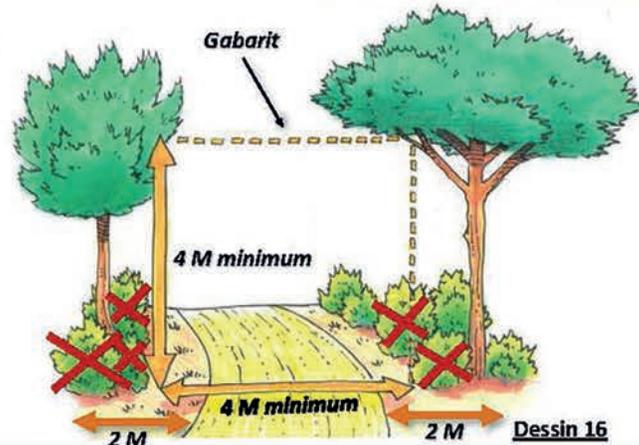
Dessin 15

10. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un gabarit de passage de 4 mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre (dessins 16).

11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectuée par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu*) (dessin 17).



Dessin 17



Dessin 16

*Emplois du feu : consulter <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Emploi du feu/Réglementation de l'emploi du feu dans le Var

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

Du côté du rapport sur le sous-sol

Une réunion publique s'est déroulée le vendredi 17 février à 18h30 à la Salle Polyvalente de Bargemon en présence du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et de M. Le Sous-Préfet de Draguignan.

Le compte-rendu de l'étude géologique menée par le BRGM ces dernières années sur le territoire de Bargemon a été présenté à la population. Nous vous communiquons ci-après le document résumant l'action du BRGM sur le terrain.

Gestion du risque affaissement-effondrement lié à la dissolution de gypse - Commune de Bargemon (Var)



Contexte

Commune de Bargemon concernée par les problèmes de dissolution du gypse : effondrements de Favas (100 ans), du Peyrui en 1992, « trou de Jubille », désordres structuraux au cœur de village depuis les années 1970... PPR mouvements de terrain approuvé en 1996, identifiant le Peyrui comme zone inconstructible.

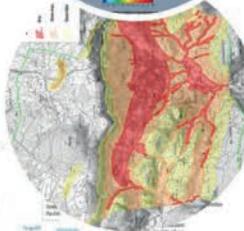
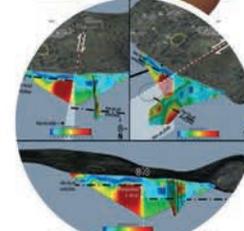
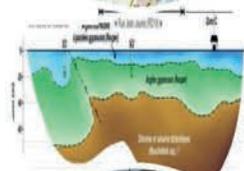


Objectifs

- Bâtir une **stratégie globale de gestion du risque affaissement-effondrement** lié à la dissolution de gypse sur la commune de Bargemon, en abordant la problématique sous un angle **pluridisciplinaire** à l'échelle de la **commune** et du **cœur de village** ;
- Proposer une **carte de sensibilité hiérarchisée** pour le phénomène effondrement-affaissement lié à la dissolution de gypse sur la commune ;
- Améliorer la connaissance du phénomène pour proposer des **solutions adaptées**.

Résultats

- **Mise à jour de la géologie des formations gypsifères du Keuper** et de l'**organisation structurale** (e.g. alignement orienté N110 des principales masses de gypse et des fontis déjà connus ou nouvellement découverts) ;
- **Incertitudes majeures sur la géologie en surface** (faute d'affleurements visibles), et **surtout en profondeur** (faute de sondages profonds) pour pouvoir spatialiser à minima les horizons de gypse ;
- **Meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique** des massifs, mais vision maîtrisée des processus circonscrite à des territoires relativement réduits ;
- Nouveaux éclairages sur **contexte géologique et structural** favorable à la survenue d'évènements comme celui du **Peyrui** : **accumulation de gypse** sous l'effet de **plis anticlinaux** conjuguée à de la **fracturation** favorisant l'**infiltration d'eau** (géophysique méthode électrique) ;
- Certaines **hypothèses écartées** dans le village de Bargemon quant à l'**origine des dommages observés** sur les bâtiments (géophysique méthode sismique) ;
- **Analyses interférométriques** ayant identifié (analyse en début d'étude) puis affiné (analyse en fin d'étude) une **zone d'affaissement active centrée autour de la plaine du Riou**, partiellement reconnue en géophysique lors de l'étude ;
- Approche des **dommages aux bâtis** comme un état des lieux à suivre en cas de poursuite des dégradations ;
- **Sensibilité mouvement de terrain lié à la dissolution du gypse** avec 14,7% en sensibilité forte, 22,7% en sensibilité moyenne et 18,5% en sensibilité faible (44,1% du territoire non concerné)



Rapport BRGM/RP-71427-FR

Du côté du rapport sur le sous-sol

Générales de « bon sens »

Si forts épisodes pluvieux :

- **Tournées d'inspections les jours suivants** pour identifier tout changement sur la commune concernant les écoulements d'eaux superficielles, et les désordres (bâti, mouvements de terrain...)
- **Capitaliser les observations par écrit** (date, observateur, localisation et descriptions des observations ou RAS)

En dehors des périodes de forts épisodes pluvieux :

- Tournée d'inspection **une fois par an** et **capitaliser les infos**

Information de la population

- Informer sur le **phénomène** (cf. Guide Gypse et autres supports d'information : DICRIM, ...)
- Informer sur les **indices à repérer** pour les faire remonter en Mairie (écoulements d'eau, débuts d'affaissements, fissures sur le bâtiment, etc...)



© BRGM

Source de la Traverse du Lauron

Gestion des eaux superficielles

Réseaux de distribution de l'eau potable, eaux usées, eaux pluviales :

- Eviter toutes **fuites** sur les réseaux d'eau
- **Rénover et entretenir** les réseaux

Réseau de canaux/caniveaux historiques

- Les **inventorier** de manière systématique et exhaustive (travail déjà engagé)
- Les **rénover** pour les étanchéifier au maximum

Concernant les sources :

- Vigilance sur **changement suspect de régime d'écoulement** et de **venues d'eau** aux alentours, et conséquences associées (ravine, ...)
- Faire un **suivi de la minéralisation** de plusieurs sources (**Clos en priorité puis Vallon de Notre Dame et Traverse du Lauron**)
- Canaliser les eaux de la **source Ste Bibiane** pour stopper leur réinfiltration

Source Ste Bibiane © BRGM



Suivi / surveillance des désordres (à court moyen terme) Bâtiments :

- **Entretien courant** des bâtiments sans exception
- Réalisation d'un **diagnostic structurel des bâtiments déjà endommagés**
- Suivi des **fissuromètres** et en poser de nouveaux
- **Inspecter les caves** surtout dans le centre du village pour détecter les venues d'eau anormales
- S'assurer de l'**absence de nouveaux désordres**, et si nouveaux désordres la population doit en informer la mairie

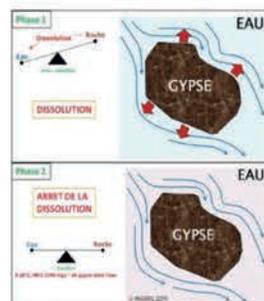
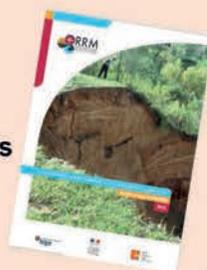
Sols :

- Détecter tout **indice de début de tassement** et suivre son évolution
- Détecter tout nouvel **effondrement**

Mettre en œuvre des suivis de déplacement (par interférométrie INSAR)

- Poursuivre des **mesures interférométriques en continu**
- Mettre en œuvre des **mesures sur des cibles topographiques** (une dizaine environ répartie sur le village et suivi mensuel)

Recommandations



Principe général de mise en place d'un mécanisme de dissolution du gypse (Ineris Cerema, 2018)

Effondrement du Peyrui © BRGM



Diapir de gypse du Baou à Bargemon © BRGM

Investigations complémentaires (à plus long terme)

Forages (carotté/cuttings et diagraphies), pour améliorer :

- la connaissance sur la cartographie des **lentilles ou couches de gypse**,
 - la **géométrie (épaisseur et localisation)**
 - les **amplitudes de l'accommodation latérale des versants**
- Drainage de surface** avec réseau de collecteurs amont et drains éventuels de part et d'autres de la butte du village

Rapport BRGM/RP-71427-FR

Du côté de l'Ehpad

Quelle victoire ! L'acquisition par le Centre Hospitalier de la Dracénie du bâtiment des « Héliades » a été signée en début d'année !

Au bout d'une bonne dizaine d'années d'incertitude sur le sort de notre Ehpad, nous ne sommes pas peu fiers d'en avoir évité la fermeture.

La bataille aura été acharnée, pour notre part, durant deux années avec bien sûr la ténacité, la rigueur et la volonté de Mme Edel (Sous-directrice) ainsi que Mme Chassin (ex-directrice).

L'année 2023, sera donc celle de la partie administrative avec la préparation du permis, des appels d'offres...



Christophe SARKISSIAN

1er Adjoint

*Affaires générales, budget,
Numérique, Communication
Associations, Musées et Tourisme*

Du côté du Budget



Considérant les années 2020 à 2022 comme des années de « renflouage », la commune n'a pas pu engager de travaux d'investissement. Malgré cela, nous avons réalisé en 2022 les programmes suivants :

- L'isolation thermique et phonique de la salle polyvalente, ainsi que l'éclairage en LED
 - La sécurisation (mise aux normes du système d'alarme) et l'informatisation de l'école (de tablettes, de PC portables et de points d'accès wifi, grâce à une subvention de 50%)
 - Le démarrage de réfection de voirie ainsi que le parking du lavoir de Couchoire
 - L'éclairage public, où nous avons pu d'ores et déjà constater une belle économie d'énergie et donc financière
 - Changement de notre matériel informatique car obsolète par rapport aux nouveaux logiciels et plateformes.
- Renégociation de nos contrats et en mobilisant les enseignants et nos agents, nous avons pu faire une économie considérable sur le gaspillage du papier ainsi que sur l'encre (économie de 15% pour 2023).

Cela a porté ses fruits puisque pour 2023, nous pouvons dégager un excédent de fonctionnement de **354 790,34 €** ainsi qu'un excédent de **301 037,95 €** en investissement.

Certes, des montants pas exorbitants mais qui nous permettrons de continuer d'avancer à petits pas.

Les projets sont conditionnés par la forte inflation du début d'année et la guerre en Ukraine et devant répondre à des exigences gouvernementales en matière d'énergie, d'environnement...

Ainsi nous prévoyons :

- Le remplacement de tous les luminaires des bâtiments publics par des éclairages LED
- La continuité de la réfection des chemins Blancou, Girame, Marquis, Vigne Blanche, Lauron, Peyrui
- La pose d'une passerelle chemin des Moulins, en vue du futur sentier connecté.
- La réfection du hall d'entrée de la Salle Polyvalente : faux plafond – porte coupe-feu
- L'acquisition de trois nouvelles caméras de vidéosurveillance
- L'acquisition d'un terrain au-dessus du projet du futur Ehpad, afin de subvenir à la sécurité incendie, et ce, par la présence d'un bassin d'eau conséquent.

Tout ceci appuyé par des subventions demandées à hauteur de 80%.

Du côté de l'énergie



Christian BOBENRIETH
3e Adjoint

Sécurité - CCFF -
Correspondant Défense
Délégué SymielecVar

L'EXTINCTION NOCTURNE HORS CENTRE BOURG :

L'extinction nocturne de l'éclairage public, décidée lors du conseil municipal du 23 février 2021, a pris effet au cours du mois de mars 2021.

Elle ne concerne pas le centre bourg, qui reste allumé constamment.

Après quelques problèmes de réglage des horloges programmées pour l'extinction de 00h à 05h, le système a été étendu après délibération du conseil municipal, pour atteindre une extinction de 23h à 06h.

En effet, les économies réalisées sont substantielles en matière de consommation : sur la base des consommations réelles d'Enedis, nous constatons que pour les quatre armoires principales commandant l'éclairage public, les courbes de consommation de 2021 par rapport à 2020 et 2022 par rapport à 2021 montrent une économie de près de 38 % entre 2020 et 2022.

L'adaptation des horaires va donc augmenter encore l'économie réalisée, mais qui malheureusement en matière financière, n'atteint pas les mêmes pourcentages, eu égard aux variations des coûts de l'énergie depuis 2022. A titre d'exemple, la différence entre avril 2022 et avril 2023 représente 50% d'économies.

LA TÉLÉGESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Le SymielecVar (Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var), dans le cadre de sa mission relative à la maintenance des réseaux d'éclairage public des communes adhérentes (dont Bargemon), met en œuvre un projet consistant à équiper les armoires d'éclairage, d'horloges intelligentes connectées à un serveur, présentant de nombreux avantages pour la maintenance.

Les objectifs sont de :

- connaître en temps réel la consommation d'électricité des réseaux d'éclairage ;
- piloter à distance les éclairages publics pour réaliser des allumages/extinctions à la demande ;
- améliorer la maintenance des réseaux grâce à des alertes automatiques lors de la détection de défauts ou de consommations anormales ;

L'installation des modules de commande a été réalisée à Bargemon début février et la mise en œuvre du dispositif s'est faite fin mars.

A noter que le financement de cette opération est réalisée notamment grâce à une aide FEDER de l'Union Européenne et de la Région, et que le reste à charge pour la commune est nul.

A noter également que l'adaptation de ces horloges intelligentes aux heures réelles du lever/coucher du soleil permet une économie non négligeable en matière de kWh consommés.

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Après quelques péripéties, la borne de recharge est en cours d'installation à l'entrée de l'aire de Bibiane. Elle sera opérationnelle pour la saison estivale.

Elle peut paraître excentrée pour certains, mais mesures à l'appui, elle n'est pas plus éloignée du centre du village que celle de Callas (550 m – 7 min).

EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il paraît utile de rappeler qu'en cas de dysfonctionnement de l'éclairage public, il convient de le signaler à la Mairie (ou à la secrétaire ou à l'un des adjoints que vous connaissez, les week-end et jours fériés), afin que rapidement le service de maintenance puisse être prévenu et intervenir. Récemment, un quartier du village est resté éteint le soir durant près de 10 jours avant que cela ait été signalé . . . et deux jours après celui-ci, la remise en service était effective.

Du côté de la Culture



**Magali
LÉRIS**
Conseillère
municipale déléguée
Culture

En mars 22 j'ai accepté avec joie de travailler à la Culture ; j'ai grandi ici, suis allé à l'école ici, j'ai gardé plein de copains d'ici...

J'aime profondément notre village et ses habitants.

J'aime partager avec vous tous mon domaine de prédilection : l'art, la culture sous toutes ses formes.

L'ensemble de nos connaissances, de nos traditions, de nos coutumes, de notre instruction, transmis par nos aînés, nos familles, l'école...c'est notre culture.

Et puis il y a l'expérience culturelle qui est une occasion de loisirs, de divertissements, d'apprentissages et de partages ...

Faire partager au plus grand nombre, rêve, émerveillement, rire, éblouissement, étonnement, enthousiasme, initiation, formation, portés par les artistes d'ici et d'ailleurs, c'est mon ambition et c'est de la culture.

Dans les mois et les années à venir :

Il y aura encore la Fête à Bargemon, les vide-greniers, les sorties culturelles, touristiques, les lectures à voix hautes, les visites guidées, les randonnées, la course des 3 villages, le Papy/Mamy Run, la Fête du livre dans la rue, le Salon de l'Avent, le patrimoine culturel, le marché de Noël, les animations en pagaille...

Les parkings bloqués pour les événements... ça va râler ; c'est notre culture.

Il y aura aussi de la musique, de la danse, des acrobates, des clowns, des circassiens, des marionnettes, du théâtre, de la photo, de la peinture, des expositions, dans la rue, en appartements, en salles...

Et puis un verbicruciste et des cruciverbistes...Un grand bal masqué...Et des concours de boules !

Certains artistes viendront de loin, d'autres sont nos voisins, nos amis, nos familles.

Notre richesse culturelle : à Bargemon nous avons tant d'associations différentes, faisons leur confiance en venant à leurs manifestations, en prenant une adhésion, en les aidant quand nous pouvons.

Saluons le travail des nombreuses associations qui sont investies dans la Culture depuis tant d'années !

Saluons les nouvelles associations qui démarrent sur les chapeaux de roues !

Leurs vitalités contagieuses ne doivent pas nous faire oublier que ces associations travaillent souvent avec peu de moyens, beaucoup d'imagination et ne comptent que sur les bénévoles pour aboutir leurs envies de partage.

Saluons le travail de tous ces bénévoles !

Saluons ceux qui vont s'investir et les rejoindre !

J'aime que nous construisions nos projets dans le respect de nos différences, avec un esprit d'entraide, guidés par l'envie de faire le maximum pour donner à tous les bargemonnais le maximum de plaisir.

Continuons à partager la Culture à Bargemon pour notre joie à tous !



Du côté des dossiers en cours



LA POSTE

Autre sujet délicat sur notre commune.

De lourds travaux sont à prévoir sur ce bâtiment ! Les bureaux d'études ne nous ont pas épargnés....

La totalité du plancher de la poste doit être refait : les poutres et solives étant à un stade de « pourrissement » avancé, nous n'avons malheureusement plus le choix.

A ce jour, les services de la Poste et nous-même avons bien conscience de vous proposer un service dégradé et inadmissible.

Etant tenaces et rigoureux, nous travaillons actuellement d'arrache-pied pour ne pas perdre ce service au sein de notre village, et pour vous proposer d'ici la fin de l'année un meilleur service.



LA RUE MARCEAU

L'acquisition ayant été faite par la Commune, l'heure est aujourd'hui à l'étude des futurs travaux de déconstruction.

Pour ce faire, nous avons demandé l'aide de la Banque des Territoires et de leurs services, afin de nous guider et nous appuyer sur la méthodologie qui s'avère très délicate.

Un appel d'offre a donc été lancé pour désigner un bureau d'études à même d'évaluer et chiffrer les travaux. À la suite de quoi, la commune devra à nouveau faire une demande de subvention de Fonds Barnier (aides de l'État). Une fois les entreprises désignées, les travaux pourront être lancés.

Nous nous sommes également associés au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) afin de nous guider sur le meilleur choix de l'avenir de cet espace. A ce titre, une réunion participative avec la population sera organisée par le CAUE en temps et en heure.



Christophe SARKISSIAN
1er Adjoint

Affaires générales, budget,
Numérique, Communication
Associations, Musées et Tourisme

Du côté des associations

Une nouvelle formule allégée du Lou Bram est en préparation, qui sera désormais publiée une fois par mois.

En attendant ce changement, nous vous présentons ci-dessous le tableau des animations prévues par les associations pour le reste de l'année 2023.

Ce tableau peut être sujet à changement(s) en fonction des informations que peuvent nous communiquer les associations, et ne saurait engager la Mairie.

2023	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
TOUZARTZIMUT!	Mardi 18 Spectacle de cirque acrobatique & musical : "Le Grenier à Pépé" Cie K-Bestan à partir de 3 ans <i>Salle Polyvalente - 17h30</i>	Participation Fête Votive <i>Place St Etienne</i>	Samedi 16 Spectacle arts de la rue "Icy Plage" <i>Place Moreri</i> 17h00/18h00 Dimanche 24 Cirque - Cie Zania "Racines de x" <i>Salle Polyvalente - 16h00</i>			
FUN LOISIRS	Vendredi 14 Concours de pétanque <i>Boulodrome</i>	Samedi 5 Dimanche 6 Concours de pétanque <i>Boulodrome</i> Participation Fête Votive <i>Place St Etienne</i> Mardi 15 Concours de pétanque <i>Boulodrome</i>	Dimanche 10 Vide-greniers <i>Place St Etienne & rues</i> 09h00 - 17h00	Dimanche 8 Bourse à l'enfance <i>Salle Mairie & Parvis</i> 10h00/16h00	Démonstration Step <i>Salle Polyvalente</i> 14h30 - 16h30 Démonstration Self-défense <i>Salle Polyvalente</i> 14h30 - 16h30	Dimanche 10 Loto de Noël <i>Salle Polyvalente - 14h00</i> Dimanche 31 Réveillon Nouvel An <i>Salle Polyvalente - 20h00</i>
BTC	Jeudi 6 Soirée jeux de société <i>Parvis de la Mairie</i>				Salon de l'Avent <i>Salle Mairie</i> 14h30 - 16h30	
CLCB		Samedi 12 Balade médiévale <i>Village</i>	Dimanche 24 Les Automnales du Livre <i>Parvis Mairie & rues</i> 09h00 - 17h00	Samedi 7 Dictée en famille <i>Salle Sissilu</i> 14h00	Samedi 18 Bouillon Culturel <i>Salle Sissilu - 18h00</i>	Dimanche 3 Marché de Noël <i>Salle Polyvalente</i> 10h00 - 18h00
BARGE'ANIME	Bivouac au Lac de Ste Croix					
MOLI D'OLI			du Vendredi 15 au Dimanche 17 Journées Européennes du Patrimoine			
FAMILLES RURALES	1^{re} quinzaine : Opération "Partir en Livre" avec la Médiathèque Communautaire		- Journée des Familles - Journées Européennes du Patrimoine - Forum des associations	Semaine du goût du 6 au 16 Fête de la Science	Mardi 14 Participation à la Journée mondiale du diabète	Jardin de Noël, décorations, animations nocturnes
MAIRIE & DPVa	Mercredi 12 Journée arts de la rue Spectacles ARSUD <i>Places St Etienne et des Ruines</i> Jeudi 13 Retraite aux flambeaux <i>Centre village - 21h00</i> Bal <i>Place Chauvier - 22h00</i>	du Vendredi 4 au Dimanche 6 août Fête Votive <i>Place St Etienne</i> <i>Place Moreri</i>	Samedi 9 Forum des associations <i>Salle et parvis Mairie</i> Vendredi 29 Exposition Commandant Bonnot <i>Musée Camos</i>	Vendredi 6 Théâtre Tony Mastropietro <i>Salle Polyvalente</i>		
BÉLIERS À SOUPAPES			Papy Mamy Run <i>Place Chauvier - 12h00</i> Dimanche 3 Rallye Surprise <i>Place Chauvier - 8h30</i>			
COURSE DES 3 VILLAGES					Dimanche 12	

Ce tableau est téléchargeable sur le site de la Mairie à l'adresse suivante :
<https://mairie-bargemon.fr/programme-des-associations/>

Nouveau à Bargemon !

Ouverture d'un Espace de Vie Sociale et Culturel (E.V.S.C.)



Depuis septembre 2022, l'association Familles Rurales de Bargemon a reçu l'agrément de la C.A.F. pour la gestion d'un E.V.S.C.

C'est une structure associative de proximité qui touche tous les publics :

- Un lieu qui développe des actions associatives collectives,
- Un lieu privilégiant le renforcement des liens sociaux et familiaux, ainsi que la prise de responsabilité des usagers pour un mieux-vivre ensemble dans nos campagnes.

Nous sommes là pour :

- Recenser les besoins des habitants,
- Trouver des solutions avec l'aide des usagers et des partenaires locaux, des institutions, ...
- Lutter contre l'isolement,
- Développer la cohésion sociale par une citoyenneté de proximité,
- Mettre en valeur les compétences de chacun afin de les impliquer dans la vie du village.

Ce sont des actions menées tout au long de l'année, adaptées aux besoins du territoire, diversifiées, intergénérationnelles, ouvertes à tous. Pour cela, nous recherchons tous bénévoles prêts à mettre leurs compétences au service des autres quelques soient leurs domaines de prédilection.

Nos services :

- Micro-crédits,
- Défense des consommateurs,
- Atelier médiation numérique,
- Ateliers pour les 3 – 12 ans « les mercredis du savoir »,
- Ateliers parentalité-sénior : Art-créatifs, Art-thérapie,
- Ateliers/conférences sur la nutrition.

À venir :

- Jardin en Permaculture Biologique,
- Café Parent,
- Café Social,
- Inclusion numérique.

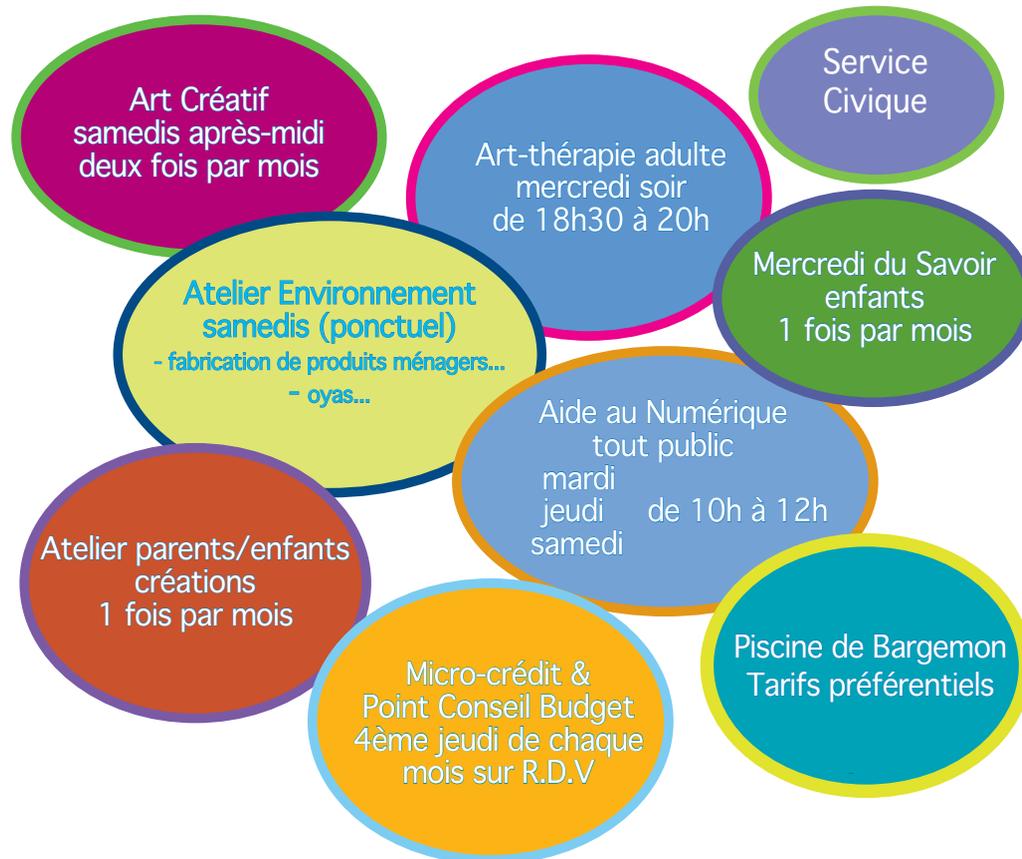


Appel aux dons : outils de jardinage, laines, tissus, peintures acryliques, toutes fournitures de couture...

31 Route de Claviers (face à la Médiathèque) - 07 69 26 37 54 - asso.bargemon@famillesrurales.org

BARGEMON

FAMILLES RURALES



Cet été 2023

Juillet

- 01/07 Atelier parental créatif
Sac de plage/piscine (5€)
- 05/07 Atelier dessine-moi l'été
- 12/07 Atelier parental créatif
Fabrique ta cocarde
- 19/07 Animation au Musée des Fossiles et des Minéraux
3 - 5 ans créé ton dinosaure (matin)
6 - 12 ans Le volcan : comment ça fonctionne ? (ap-midi)
- 26/07 Animation au Musée des Fossiles et des Minéraux
3 - 5 ans sujet mystère (matin)
6 - 12 ans Sujet mystère (ap-midi)

Août

- 09/08 Atelier dessine-moi l'été
- 12/08 Atelier parental créatif
Sac de lavande (2€)
- 16/08 Atelier créatif
6 - 12 ans : sujet mystère

Espace de Vie Sociale & Culturel
31 route de Claviers, Bargemon
Tel : 07 69 26 37 54
asso.bargemon@famillesrurales.org

Moulin oléicole communal

Voilà un été qui s'annonce riche en action. Une seconde année clôturée par notre Assemblée générale le 23 juin autour d'un pot de l'amitié partagé afin de mieux nous connaître. Le franc succès de la boutique, des visites guidées en anglais et en français du moulin et de sa ressource 2 demi-journées par semaine, où nous attendons de nombreux visiteurs pendant la période estivale. Les tracts historiques et explicatifs également en anglais et français à l'appui de cet accueil attirent de plus en plus la curiosité. Les formations sur la taille et l'entretien de l'olivier, les ateliers enfants organisés que nous développerons encore plus à la rentrée 2023.

Les Journées du Patrimoine des Pays et Moulins en juin avec la foire agricole relancée par Fun Loisirs et les Journées Européennes du Patrimoine en septembre sont aussi un grand succès. Vous y apprenez à utiliser les feuilles d'oliviers pour votre santé, l'huile pour votre peau, l'olive dans vos assiettes, le grignon dans vos jardins. Les plus jeunes n'ont pas été oubliés. Des activités spécifiques leurs sont proposées.

Nos projets avancent :

2 dossiers de partenariat financier qui ont aboutis : partenariat avec la Fondation du Patrimoine (exonération de 66% des sommes versées par les donateurs, privés ou entreprises) en janvier 2023.

Premier don de 25000€ pour le remplacement de la meule en pierre. Merci à ce généreux donateur !

Concours « Agir pour le Climat » du crédit agricole où nous avons gagné 10 500€ qui permettront de restaurer la roue à aube.

En attente de décision finale à Paris: Mission Stéphane Bern et Conseil Départemental.

Sans oublier France 3 et sa Carte aux Trésors diffusé le 7 juillet 2022 qui ont permis de découvrir à l'échelle nationale ce patrimoine d'exception.

Un grand chantier de bénévoles tous les mardis de juillet/août (9H à 12h) 2023 pour restaurer le canal qui permettra à l'eau de revenir à la roue du moulin.

Vous voulez nous aider ? Contactez-nous et venez avec vos gants, vos pelles et cisailles !

Que l'eau coule pour les journées du patrimoine en septembre !

Une saison oléicole pauvre avec 9 tonnes d'olives apportées malgré une année catastrophique en récolte. De nouveaux adhérents nous ont apporté leurs olives. Venez acheter cette huile ronde et gouteuse à la boutique.

Décembre en beauté

Conte de Noël, père Noël et cadeaux aux enfants, partage du vin chaud de l'amitié autour d'un feu de joie. Plus de 70 personnes dont 31 enfants. Un beau moment

RDV pris pour l'année prochaine en partenariat avec Famille Rurales !

2023, c'est aussi un partenariat avec Terre Blanche et son chef étoilé Christophe Schmitt (parrain de notre cuvée 2023) qui propose sur toutes les tables du restaurant Le Faventia l'huile de notre moulin. Nous sommes fiers de cette reconnaissance.

C'est aussi l'année où nous allons enfin consulter les entreprises pour les travaux d'ampleur. Le mécénat, les dons, les adhésions, les ventes boutique, la subvention de la mairie de Bargemon et son soutien précieux vont permettre l'élaboration d'une première tranche de travaux.

En effet, nombre d'entre vous pouvait être sceptique. La nouveauté de certains visages impliqués dans cette aventure et l'accent provençal absent du verbe pour certains, demandent souvent un temps d'observation dans nos fiefs varois. Le patrimoine n'a pas de frontière. La passion de sa sauvegarde non plus. Si notre village de Bargemon plait tant, c'est bien parce que son histoire et ses valeurs ont traversées les siècles grâce à des femmes et des hommes au-dessus de tout faire valoir, mais simplement dans l'action du bien pour tous. L'union des différences et la transmission dans le partage des savoirs et traditions sont la clé de la réussite d'un projet tel que celui-là, que nous le voulions ou non. Plus de 250 adhérents aujourd'hui, une équipe toujours aussi motivée et étoffée, un moulin communal qui revit, un patrimoine oublié qui resurgit pour notre fierté à tous.

Si vous voyez la porte du moulin ouverte, n'hésitez pas à passer la tête ! Adhérez à notre association, parlez-en autour de vous. Suivez-nous sur les réseaux sociaux et notre site internet. Venez nous aider pour continuer la rénovation et l'entretien.

Merci pour votre soutien. L'équipe du Moli d'Oli



Site : <http://www.lemoulindebargemon.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/lemoulindebargemon>

Instagram : [lemoulindebargemon](https://www.instagram.com/lemoulindebargemon) - Mail : lemoulindebargemon@gmail.com

Contact : Catherine PELISSOU Tél : + 33 (0) 7 83 09 64 23

Boutique : Dominique Tél : +33 (0) 6 81 79 71 27

Taille : Patrick Tél : +33(0) 7 83 61 27 52

Du côté de la Communication



Christophe SARKISSIAN

Conseiller municipal délégué
Numérique, Communication
Musées et Tourisme

Votre prochain journal d'informations Lou Bram de l'Arêt change de formule et après une année d'arrêt, va passer à une parution mensuelle allégée pour pouvoir vous informer beaucoup plus régulièrement. Le présent numéro que vous consultez sera donc le dernier sous cette forme.

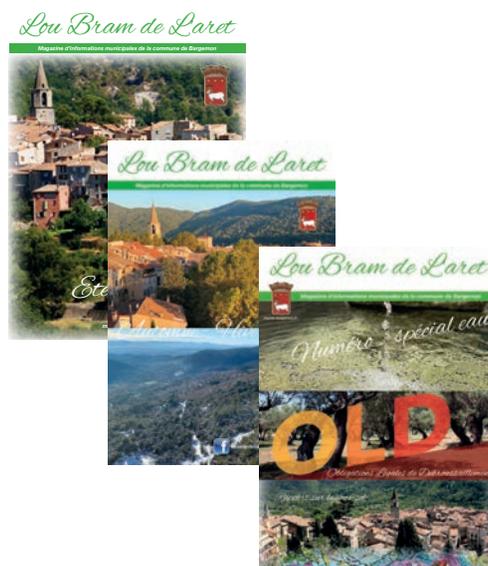
Il sera toujours distribué par l'intermédiaire de vos commerçants.

Le cycle des annonces publicitaires des commerçants continue comme prévu avec un tarif comprenant 4 parutions sans limite de temps.

Moyens de communication numériques :

la commune dispose maintenant de 4 canaux de diffusion numérique d'informations :

- Le site internet : **mairie-bargemon.fr**. avec plus de 80 pages, vous y trouverez toutes les informations utiles sur la commune ainsi que sur les nombreuses formalités usuelles.
- La page Facebook : **mairiedebargemon** mise à jour régulièrement, elle vous apporte des informations quotidiennes sur la commune
- Le compte Instagram : **mairiebargemon** photos et informations sur la commune
- L'application Panneau Pocket : elle vous informe en temps réel. Elle est 100% gratuite, non tracée et sans inscription : à télécharger sur votre smartphone en vous rendant sur le site : panneaupocket.com

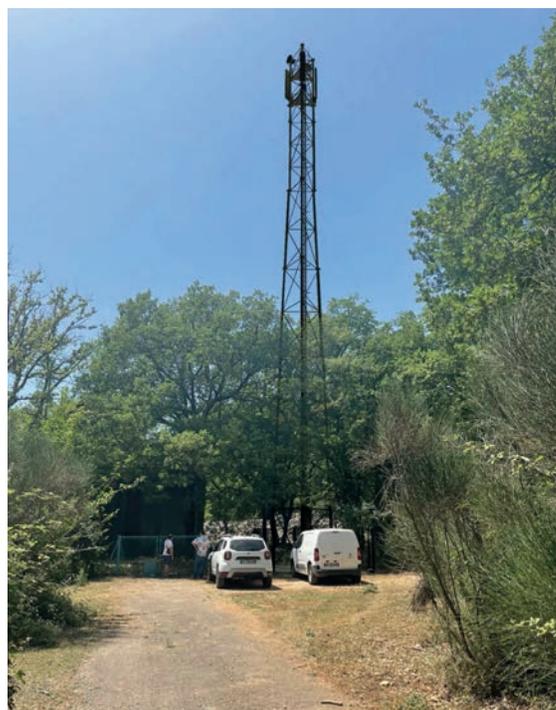


free mobile

Une nouvelle antenne de radiotéléphonie mobile qui sera gérée par l'opérateur FREE Mobile va être implantée sur le terrain du réservoir d'eau de Favas (voir photos de simulation ci-dessous).

L'antenne va permettre de développer un réseau de téléphonie mobile sur un site dit en "zone blanche" sans possibilité de connection actuelle. Même si la société FREE Mobile est l'installateur et gestionnaire de la future l'antenne, tous les autres opérateurs (Orange, SFR et Bouygues Télécom) seront présents.

Les travaux commenceront au courant du deuxième semestre 2023 et l'antenne doit être opérationnelle au plus tard en février 2024.





Christophe SARKISSIAN

Conseiller municipal délégué
Numérique, Communication
Musées et Tourisme

Du côté du tourisme

Et oui, l'Office de Tourisme a changé d'emplacement.

Nous avons dû batailler pour garder notre médiathèque et notre OT, leur mutualisation devenant urgente, le nouvel emplacement de l'OT prend tout son sens à Bargemon : il est situé à proximité de la piscine Kiki Caron et bon nombre de touristes vont pouvoir s'y renseigner avant leur bain ! Sans parler des familles qui peuvent emprunter un ou des livres au passage et toute l'année !



Horaires Piscine Kiki Caron - Bargemon

Du 3 juillet au 31 août

Lundi / Mardi / Mercredi /
Jeudi / Vendredi / Samedi :
10h -19h15
Dimanche & jours fériés :
10h-18h15

Adresse : Route de Claviers - D55 - 83830 Bargemon - Tel : 04 94 76 79 25 - email : piscines@dracenie.com

Du côté des musées



Depuis mai 2023, un nouveau médiateur a été nommé pour les musées (Fossiles & Minéraux, Garde Champêtre et Mécanographie) en la personne de Clément Recoquillay.

Clément possède un Master 2 en Archéologie Recherche Préhistoire et Protohistoire à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, et est parfaitement bilingue.

La pratique de fouilles archéologiques sur de nombreux sites français, ainsi que sa pratique d'animateur scientifique et de professeur des écoles va mettre en valeur nos musées.

Son but est d'acquérir de l'expérience en gestion et en muséologie afin de veiller au mieux à l'entretien des collections et à la transmission de ses connaissances auprès du public.

De plus, Clément s'attachera à sensibiliser sur certains enjeux, tels que les valeurs des fossiles dans l'étude de la terre, les pierres dans le développement durable, le rôle des fossiles dans l'énergie actuelle...

Sa première mission a été de compléter l'inventaire des collections, ordonner les réserves, créer une base de donnée informatique en y incorporant également les collections des donateurs récents.

Venez profiter des connaissances de ce jeune médiateur.

Du côté de l'école



Clotilde ZAHAF
2^e Adjointe

Déléguée aux affaires scolaires
et sociales, Voirie,
Développement durable

Dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS) en matière d'alerte incendie, attentat/intrusion et confinement pollution, des alarmes distinctes pour chaque thème ont été installées afin de permettre aux élèves et aux enseignants de pouvoir identifier distinctement l'alerte déclenchée.

Suite à la sécheresse de 2022 reconnue comme catastrophe naturelle par les pouvoirs publics, une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la mairie afin qu'une expertise soit réalisée pour réparer les fissures apparues dans le bâtiment ainsi que les désordres générés dans la cour.



Je tiens à remercier l'association de parents d'élèves pour son implication dans la vie de l'école et le personnel communal qui sait faire face à toutes les situations ainsi que Madame la Directrice et son équipe d'enseignants avec qui nous orchestrons un partenariat efficace pour le bon fonctionnement de notre école communale.

Nous tenons également à remercier vivement les personnes et entreprises suivantes pour leur don qui a permis cette année de faire partir des élèves de Bargemon en classe de mer.

A titre personnel : M. Antoine Besson

A titre professionnel :

B & C Solution	Provarim Immobilier
Chevrel Thierry Plomberie	SARL GATP Gatti
Raybaud Construction	Bourges Jérôme Paysagiste
SCP Vincent Belin	SARL Cannes Pilates
Electricité Blanc	SAS Caille TP
Cercle des Travailleurs	Caille Fabrice
Art-boriste Gunuey Antoine	SARL HP Paca

Du côté de la voirie

Une campagne de remise en état des chemins communaux est commencée afin de rattraper le manque d'entretien de la voirie communale durant ces dernières années. Ce sont les quartiers les plus habités qui sont privilégiés dans un premier temps. Ont déjà été réalisés, le chemin des « Espourounes », raccourci vers Callas très fréquenté et « La Ferrage » en enrobé à chaud pour que cela dure dans le temps, ainsi que des aménagements pour accompagner les eaux de ruissellement. Un parking a également été réalisé à Couchoire pour accroître le stationnement pour le voisinage et l'école.

Les travaux de débroussaillage sur la route départementale 19 :

Le Département a engagé depuis l'hiver dernier des travaux importants de débroussaillage sur la D19 afin de protéger la route pour les secours en cas d'incendie. Cette opération est pilote quant à l'intervention des entreprises qui se rémunèrent par la vente du bois et effectuent le nettoyage sur une distance de 25 mètres de part et d'autre de la route. L'opération a pris du retard et va encore durer quelques semaines pour arriver à son terme.

Une campagne de débroussaillage des chemins communaux a déjà commencé avec nos services techniques qui seront relayés prochainement par l'association de réinsertion A.D.E.S.S.

J'en profite pour remercier l'ensemble des agents de la voirie pour leur efficacité dans leur travail qu'ils effectuent par tous les temps tout au long de l'année.

Du côté du patrimoine communal

La fontaine de la place Chauvier :

La colonne de la fontaine de la place Philippe Chauvier a été déposée au printemps 2022 afin de sécuriser le domaine public. En effet, le bassin de la fontaine n'étant plus de niveau, sa colonne commençait à pencher dangereusement. Ce patrimoine communal étant classé auprès des monuments historiques depuis 1945, notre projet est de réhabiliter l'ouvrage pour qu'il retrouve son intégrité.



L'église Saint Étienne :

Notre église paroissiale du XV^e siècle qui accueille Notre Dame de Bargemon, présente un sol dégradé. Grâce au legs de Mme Archambaud, la restauration est possible et sera réalisée dans un futur proche.



L'étang de La Doux :

Fréquenté depuis très longtemps pour sa source, le site de La Doux rencontre un problème majeur. L'étang n'est plus étanche depuis bien des années.

La bêche étant non seulement percée mais également « dessoudée » à plusieurs jonctions. Il est fortement possible que nous soyons dans l'obligation de la changer dans sa totalité. Des devis, ainsi qu'une négociation, avec le Département sont en cours (les $\frac{3}{4}$ lui appartenant), afin de pouvoir démarrer les travaux de réfection de ce site magnifique.

A cause de cette situation complexe, la réalisation des travaux prend plus de temps que prévu. Nous demeurons optimistes et devrions retrouver notre pièce d'eau dans les mois qui viennent.





Francine COLLART
4e Adjointe
C.C.A.S. et EHPAD

Du côté du CCAS

Petit rappel sur les activités du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :

- Permanence tous les mardis de 10 h à 11 h 45 salle du rez-de-chaussée de la Mairie où nous vous attendons en cas de soucis et même simplement pour parler afin d'égayer votre quotidien
- Le CCAS sert de lien entre les Bargemonnais et les assistantes sociales, le CLIC (Centre Local de Coordination Communal) de DRAGUIGNAN, les Restos du Coeur, le Secours Populaire et la Paroisse.

Des ateliers gratuits seront proposés pour le dernier trimestre 2023 et notamment :

- L'atelier «gestes de premiers secours » est prévu les vendredis 8, 15, 22 et 29 septembre 2023 de 14h30 à 16h30 dans la salle pour tous (rez-de-chaussée de la Mairie)
Inscriptions auprès du CCAS le mardi de 10h00 à 11h45 à compter du 22 août, ou au secrétariat de la Mairie (tél 04 94 39 09 20).

- Se Balader pour son bien-être les lundis 6, 13, 20 et 27 novembre 2023 et les lundis 4 et 11 décembre 2023 de 13h30 à 16h30.
Inscriptions auprès du CCAS le mardi de 10h00 à 11h45 à compter du 1er octobre, ou au secrétariat de la Mairie (tél 04 94 39 09 20).

Information pour tous :

- Continuité des permanences "d'écouter voire mobile" un mercredi par mois soit le 13 septembre, le 11 octobre, le 8 novembre et le 6 décembre 2023
- Mme Alexandra VANDERBEEKEN, diététicienne sur rendez-vous une fois par mois - 04 94 39 11 00
- Mme Alexandra DELRIEU, sage-femme sur rendez-vous une fois par mois - 04 94 39 11 00

- La Paroisse :

On peut aussi déposer tous les aliments au Presbytère, 15 rue Marceau au Sanctuaire Notre Dame de Bargemon ; Epicerie gratuite : s'adresser au Presbytère : 04 94 39 13 30

Ateliers Saint Joseph route de CALLAS pour les meubles, électroménager, vaisselle le samedi de 14h30 à 17h00. Pour les vêtements, accueil St Martin à CALLAS (sous la boulangerie) le vendredi de 16h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.



Secours Populaire

Les lundis à partir de 14h00 tous les 15 jours
Parvis de la Mairie



Les Restos du Coeur

Les vendredis de 10h30 à 12h00 - Salle Polyvalente

RCSC / CCFF BARGEMON Saison Eté 2023

Notre territoire est particulièrement exposé au risque d'incendie. Notre Comité Communal de Feux de Forêts (CCFF) compte 19 bénévoles qui effectuent chaque été la surveillance de nos massifs. Nous avons pour mission, sous l'autorité du Maire, d'assurer toute opération de prévention, information, surveillance, détection, alerte et sauvegarde rendue nécessaire par les circonstances.

Au mois de mai, nous avons organisé une formation de base pour 27 équipiers de 13 communes. Formation théorique le matin et après-midi mise en pratique sur terrain. Ce stage a été très apprécié des formateurs et des équipiers, notamment pour la beauté du site, l'organisation et l'excellente paëlla servie par Jacques Costa au déjeuner. Nous remercions la Mairie pour sa participation.

En début d'année, nous vous avons informés des OLD (Obligations Légale de Débroussaillage) pour protéger vos biens et vos personnes. Nous vous recommandons de respecter les directives préfectorales notamment pour l'accès des massifs fermés par grands vents. Merci aux propriétaires de résidences locatives d'informer les locataires des règles à respecter pour la prévention des incendies.

Pour vous informer sur le débroussaillage, vous trouverez les vidéos suivantes sur le site internet de la Commune de Bargemon : <https://mairie-bargemon.fr/debroussaillage/>
Ainsi que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et DICRIM :
<https://mairie-bargemon.fr/risques-naturels/>



La météo des forêts :

<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

N'attendez pas le feu, commencer à réfléchir comment le prévenir.

Si vous ne savez pas, faites appel au CCFF de Bargemon qui saura vous indiquer les choses à faire et à ne pas faire.



Du côté des artisans

Dans ce numéro du Lou Bram, nous consacrons un article sur un artisan de Bargemon. Cette fois-ci c'est Fabien Chevallier qui parle de son métier d'auteur photographe :

"Je m'appelle Fabien Chevallier et depuis 8 ans, j'habite dans ce joli village. Originaire d'Ariège, je suis venu rejoindre ma compagne Alexandra, qui elle, a vécu presque toute sa vie ici. Nous avons un projet : ouvrir une boutique de décoration et ma galerie photo dans l'ancienne boulangerie de Reine et Jeannot Clavier. Depuis 2016, nous réalisons notre rêve.

Auteur photographe, je me suis passionné pour la photographie tardivement en 2013, lors d'un voyage de plusieurs mois en Asie du sud-est. J'ai travaillé pendant des années dans une galerie photo à Toulouse (où j'y ai vécu plus de 17 ans).

*J'expose maintenant mon travail toute l'année dans ma galerie :
F-C Photography - 3 rue Gabriel péri - 83830 Bargemon.*

Autodidacte, mon travail photographique s'oriente essentiellement vers l'architecture, les paysages urbains, les lieux abandonnés, mais aussi les paysages et les grands espaces lors de mes voyages (Islande, Birmanie, Vietnam, Cambodge, Laos, Thaïlande... et de nombreuses villes d'Europe).

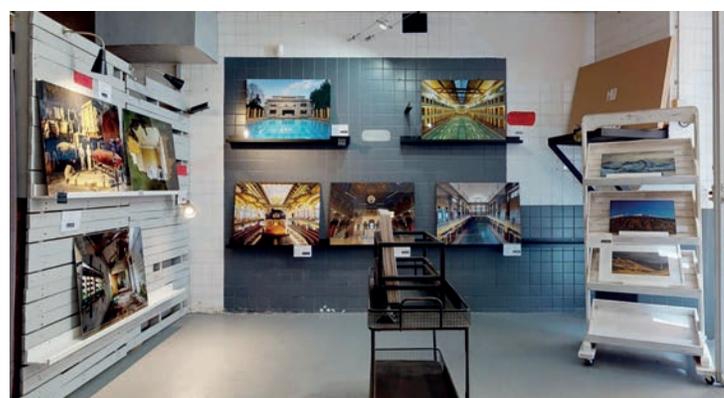
Le fil conducteur de mon travail est que je ne dirige pas mon objectif vers les gens afin de retransmettre l'énergie de chaque endroit et ainsi faire oublier la présence de l'homme dans ces lieux et interroger le spectateur sur le monde qui l'entoure.

Toutes mes photographies sont disponibles à l'acquisition et sont réalisées dans deux laboratoires complémentaires, reproduites sur de véritables papiers argentiques. Tous mes tirages sont numérotés, limités et signés, livrés avec un certificat d'authenticité.

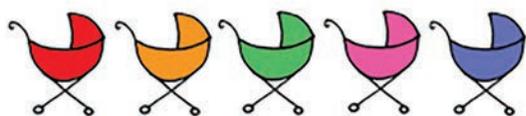
Vous pouvez venir me rencontrer dans ma galerie ou visiter mon site internet pour découvrir mon travail :

www.fabienchevallierphotography.com

Au plaisir de vous rencontrer...



Du côté de l'état civil



Naissances

2022

- CAILLE Alix, le 26/04/2022
- CÔTE-DES-COMBES Rafaël, le 04/08/2022
- PUGIBET MENDELSON Oliana, le 03/09/2022

2023

- MAZURIER Thibault, le 04/01/2023
- EUZET Charline, le 07/01/2023
- WALLERAND Tiyano, le 17/01/2023
- GALIBERT Keynan, le 27/02/2023
- FERRAIRONI Waël, le 1er/05/2023



Mariages

2022

- CÔTE-DES-COMBES Jérôme et ROY Ludivine, le 04/06/2022
- JOCAILLE Sébastien et HUBLÉ Manon, le 09/07/2022
- CAILLE Fabrice et PERRIER Ludivine, le 20/08/2022
- PAPAZ Tristan et BRODÉN Maria, le 27/08/2022

2023

- STRIANESE Jessy et AMI Audrey, le 08/04/2023



Décès

2022

- BLANC Jeanine, veuve LANZA, le 31/01/2022
- GIBELIN Germaine, le 09/03/2022
- CLOWEZ Raoul, le 13/03/2022
- GRUMIAUX Marie-Laure, veuve ROUSSEL, le 19/03/2022
- BOUHACHICHA Messaoud, le 21/03/2022
- SAPPA Maurice, le 30/03/2022
- CHAUSSADE Jean, le 09/04/2022
- GATTI Louis, le 29/04/2022
- MARTY Jean, le 14/05/2022
- LEMAIRE Eddy, le 25/05/2022
- ATTARD Claude, veuve BELLETINI, le 04/07/2022
- COTTONE Antonina, veuve RICHIER, le 08/07/2022
- PHILIPPOTIN Lucienne, veuve GAY, le 14/07/2022
- GIBELIN Ginette, veuve SILVESTRE, le 31/07/2022
- DIGNE Gisèle, veuve ANGLEZI, le 01/08/2022
- SEGURA Yves, le 18/08/2022



Décès

2023

- REA Jacqueline, le 02/01/2023
- BOUTOU Robert, le 06/01/2023
- RABEL Jean, le 07/01/2023
- HO Thi, le 11/01/2023
- DELWAL Gérard, le 13/01/2023
- SEIZE Alain, le 21/01/2023
- BRUN Jean-Claude, le 09/02/2023
- CICOTTO Jeannine, le 14/02/2023
- LOBIDEL Gilbert, le 21/02/2023
- DE MEERLEER Simone, le 22/02/2023
- PELISSIER Marie, le 13/03/2023
- GARCIA Philippe, le 16/04/2023
- GARAU Ginette, le 30/04/2023
- MONOD Yvette, le 06/05/2023
- LAIDIER Michel, le 08/05/2023
- WATTEBLED Michel, le 13/05/2023

Du côté de chez Dédé



Nous connaissons tous au village notre "Dédé national" pour ses talents de chanteur dans nos rues et même de crier de nouvelles occasionnellement ! Mais peut être ne savez-vous pas qu'il est aussi un excellent verbicruciste ? Un verbicruciste au service des cruciverbistes... Alors voici une nouvelle grille de mots fléchés encore plus grande pour vous "affuter" les neurones.... Bon divertissement !

Notre beau village	→							
Un acide	↘							
				← Caution				
					→ Café			
			↑ Note					
			Perdu	→				
			← Taureau disparu					
					↑ Ancien Tokyo			
					← Bois précieux			
						→ Un peu d'anglais		
		↑ Ancienne						
	←	Interface						
		Chasse	→	↑				
		← Sigle de la Lituanie	Notre Dame		→ Il a son arche			
			Jeune fille		↓ Symbole du Sievert			↑
			↓		↓	↑ Autre nom de la mûre		↑ Préavis de renvoi
						← Vergnes		↓ Allaitement
						↓ Ville de Roumanie		
		← Double consonne						
		Eskimo	→	↑				
		← Une certaine Lady		↑ Type de pêche	→ Type de bière			
		Une certaine clé		↓ Lettre grecque	↓ Une levée			
							↑ Particularité du bassin Chauvier	
							← Croûtes	
↑								
Têtes de dauphin (Fontaine Chauvier)			← Coutume					
			Employé	→				
				← Déesse de Couchoire (Fontaine)				
						↑ Une règle		
						→ Epreuve d'effort (médecine)		

Du côté de chez Dédé

SOLUTIONS MOTS CROISÉS

N	O	M	E	G	R	A	B	E	H
									Notre beau village
A	C	E	D		E	G	A	U	Un acide
U	T	U	O	F	F	E	E	R	U
S	O	R	L	E	N	E	E	B	E
E	G	O	L	E	D	D	I	R	D
E	O	N	N	D	E	N	T	U	A
T	A	I	V	R	A	A	R	R	R
E	L	A	A	R	N	N	L	U	D
T	L	S	E	M	A	A	I	Q	S
E	T	I	S	U	S	S	U	U	Têtes de dauphin (Fontaine Chauvier)
E	E	T	T	E	B	E	E	S	H

Les Pages Jaunes du Lou Bram

AGENCE «CRÉ-ACTRICE» D'ÉVÉNEMENTIEL
PRIVÉ - PROFESSIONNEL - CULTUREL



SPOTEVENTS
CONCEPTION, ORGANISATION
& ACCOMPAGNEMENT

+ (33) 06 59 12 06 13
SPOTEVENTS.CO@GMAIL.COM
WWW.AGENCE-SPOTEVENTS.COM



LA CABANE DE LOUNE
Boutique de décoration - Boutique de cadeaux
Art de la table - Anniversaire - souvenirs - Jouets - naissance

3 Rue Gabriel Péri 83830 Bargemon
www.lacabaneloune.com
lacabaneloune
tel: 0661229071
0685317596

DTA
TERRASSEMENT
GIORDANENGO
PÈRE ET FILS

LOCATION MACHINE TP AVEC CHAUFFEUR
DEMOLITION/TERRASSEMENT/AMENAGEMENT DE FOSSE SEPTIQUE

27 rue François Maurel
83830 BARGEMON
TÉL. : 04.94.47.83.10
dta83440.secretariat@gmail.com dta83440@gmail.com

Ent. G.A.T.P. GATTI
MAÇONNERIE GENERALE



Enrochements - Murs en Pierre
Tous Terrassements - V.R.D.
Piscine - Fosse septique
Location de bennes à gravats

83830 BARGEMON - Tél./Fax 04 94 76 75 18
Port. 06 64 83 75 18 - 06 59 96 94 71 - 06 64 16 49 45
email : gatti.raph@wanadoo.fr



BEST OF
COIFFURE MIXTE

7 RUE FRANÇOIS MAUREL
83830 BARGEMON
04 94 76 68 30

Pierre
Simon
agence
40 années d'expérience à votre service



Propriétés & Domaines
transactions immobilières

04 94 84 29 46 ou 07 61 70 91 00
2 rue François Maurel - 83830 Bargemon
psbargemon@gmail.com
http://www.pierresimon-immo.com

Les Pages Jaunes du Lou Bram

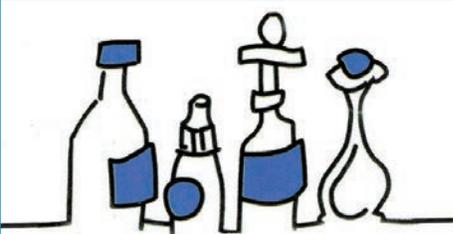


**COMPAGNIE
PROVENÇALE
IMMOBILIÈRE
S.A.R.L.**

Lene Muller

1, Av. François Maurel - 83830 BARGEMON
Mobile : + 33 (0) 684 639 541
Tél : + 33 (0) 494 991 995
Fax : + 33 (0) 494 398 968

bargemon@compagnie-provencale.com
ou : volquartz@gmail.com
www.compagnie-provencale.com

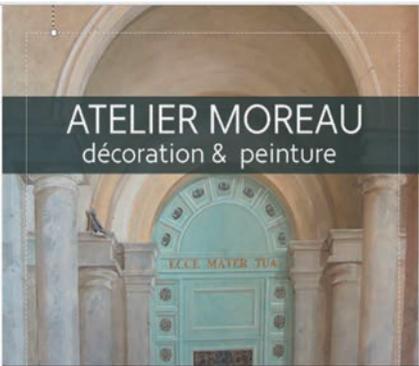


Bestofhands.com
Aromathérapie ✿ Massage

07 78 38 32 82
contact@bestofhands.com

**22, rue François Maurel
83830 BARGEMON**

Uniquement sur rendez-vous



ATELIER MOREAU
décoration & peinture

MAITRE ARTISAN
MASTER CRAFTSMAN
depuis 1994

Les Espourounnes
83830 Bargemon

06 08 87 15 03
atelier.moreau@wanadoo.fr
google/Atelier-moreau bargemon facebook

BEDDINGTON FINE ART

Michèle Beddington

Modern and Contemporary Art
Sculpture Garden by appointment

Les Remparts - rue de la Prison
83830 BARGEMON
beddingtonfineart.com
contact@beddingtonfineart.com

Tél : + 33 (0) 4 94 47 86 19
Mobile : + 33 (0) 7 85 71 22 04

Les Pages Jaunes du Lou Bram



MARIE ANTOINETTE

Epicerie Fine - Cave à vin - Jouets en bois
Produits BIO - Produits Provençaux

11 rue Pasteur 83830 Bargemon
Email: marieantoinettestore@gmail.com
Tel: 0983578570
www.facebook.com/Marie-AntoinetteBargemon/



Maçonnerie Giner

Tél : 06 62 30 44 65

maconnerie.giner@gmail.com



**Menuiseries
Placoplatre
Ferronneries**

sarl MPF

M Geoffrey REMY
sarlmfp83@gmail.com
06 63 00 51 65

1027 route de Seillans
83830 BARGEMON



Institut de beauté
Perle d'eau

5, Rue Gabriel Péri
83830 BARGEMON

0614797512
perledeau@sfr.fr
facebook: perle d'eau institut de beauté



**Maçonnerie
Générale**

Terrassement - VRD - Rénovation - Fosse Septique

SAS CAILLE Fabrice ☎ **06.64.86.78.40**

753 Chemin Des Hauts Adrechs
83830 BARGEMON
@ : fcaille83@orange.fr
www.maconneriecaille.com



PROVARIM
CLAVIERS INTERNATIONAL

provarimclaviers@orange.fr
www.provarim.fr

Depuis 1999

Magali Mutti

06 99 52 48 62

3, Place Marius Ollivier 12, Place Philippe Chauvier
83830 CLAVIERS 83830 BARGEMON
04 94 76 79 63 04 94 39 22 00

Les Pages Jaunes du Lou Bram

Mas La Jaina

**Chambres d'hôtes de charme
Ingrid & Johan HOMBERGEN**

Les Espourounes
83830 BARGEMON
Provence, France

Tel : +33.(0)6.88.99.79.93
+33.(0)4.94.76.61.90

Email : maslajaina@me.com
Site internet : www.maslajaina.com



ALAIN PEINTRE DÉCORATEUR

Peinture - Façade - Boiseries - Vitrierie

Alain Abad

Route de Seillans Quartier la
Plâtrière
83830 BARGEMON

Port: 06.60.75.52.14

Mail: abadalain4@gmail.com

SIRET: 81791017700010



AS FERMETURE
115 ROUTE DE BROVES
VILLA N°4
04 94 76 35 79 / 06 63 91 25 25
asfermeture.com

Menuiserie Aluminium et PVC
Depuis 20 ans

MADE IN FRANCE / SUR MESURE



ELECTRICITE . PLOMBERIE

CLIMATISATION-ALARME-AUTOMATISME

EP.VIANNEY

LESECQ VIANNEY

NEUF.RENOVATION.DEPANNAGE

27 RUE DE LA RESISTANCE

06.68.51.28.64

83830 BARGEMON

EPVIANNEY@GMAIL.COM

FERME LE PAVILLON

2323 Route de Comps
83830 Bargemon - France

+33 (0)7 69 45 00 44
contact@fermelepavillon.com
www.fermelepavillon.com

  [fermelepavillon](https://www.facebook.com/fermelepavillon)

Liste des numéros utiles



Renseignements pratiques

• Mairie de Bargemon :

Tél : 04 94 39 09 20

email : mairie.bargemon@wanadoo.fr

Facebook : [mairiedebargemon](https://www.facebook.com/mairiedebargemon)

Instagram : [mairiebargemon](https://www.instagram.com/mairiebargemon)

panneaupocket.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Accueil des personnes à mobilité réduite sur RDV.

• Dracénie Provence Verdon Agglomération :

Tél : 04 94 50 16 20 - www.dracenie.com

• Maison de Retraite Bouen Seren :

Tél : 04 94 76 60 28

• Médiathèque :

Tél : 04 94 76 60 09

• Musée Galerie Honoré Camos :

Tél : 04 94 76 72 88- www.ot-bargemon.fr

• Musée des Fossiles & Minéraux :

Tél : 04 94 67 61 44 - www.ot-bargemon.fr

• Office de Tourisme :

Tél : 04 94 47 81 73 - www.ot-bargemon.fr

email : bargemontourisme@dracenie.com

• Piscine Kiki Caron : ouverte de mai à fin août

Tél : 04 94 76 79 25

• Poste :

Tél : 04 94 76 60 35

• Crèche :

Tél : 09 72 54 37 84

email : microcrechebargemon@odelvar.com

• Gendarmerie :

Tél : 04 94 39 16 50

• Presbytère :

Tél : 04 94 39 13 30

• Pharmacie :

Tél : 04 94 76 60 02

• Infirmiers :

Véronique Blanc - Tél : 06 98 36 05 35

Michel Rigaux - Tél : 06 23 78 08 86

• Kinésithérapeutes :

Stéphane Laudrain - tél : 04 94 70 60 14

06 84 58 19 31

Catherine Noel : 04 94 76 69 01

• SSIAD : services de soins à domicile

Tél : 04 94 76 67 54

• ADMR : accompagnement des personnes

Tél : 04 94 67 84 22 - www.admr.org

• TED PETIT BUS : Tél : 0800 65 12 20

(appel gratuit) email : ted@dracenie.com